

Aide en faveur des exploitants de remontées mécaniques

Attestation de l'expert-comptable portant sur les excédents bruts d'exploitation mentionnés au 1^o du A du II de l'article 4 du décret n° 2021-311 du 24 mars 2021 instituant une aide en faveur des exploitants de remontées mécaniques dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19

Vu l'avis n° 2022-02 du Conseil national de l'ordre des experts-comptables validé par la session du 16 mars 2022,

En tant qu'expert-comptable tiers de confiance de l'exploitant de remontées mécaniques identifié ci-après, j'atteste que les données suivantes sont exactes et je m'engage sur le calcul des éléments demandés.

Identification de l'exploitant de remontées mécaniques :

Nom de l'exploitant	[Indication des nom et prénom de l'exploitant personne physique, de la dénomination sociale de la société ou du titre de l'association...]
Statut juridique de l'exploitant	[Société (préciser la nature), association régie par la loi du 1er juillet 1901,...]
N° SIREN	[Numéro unique d'identification à neuf chiffres]
Adresse	[Adresse du siège de l'entreprise ou de l'organisme]

Récapitulatif des informations comptables :

Informations	Montants (en euros)
EBE ¹ calculé sur la période comprise entre le Cliquez ici pour entrer une date. et le Cliquez ici pour entrer une date. ²	€
EBE ¹ calculé sur la période comprise entre le 1 ^{er} décembre 2020 et le 30 avril 2021	€

¹ Excédents bruts d'exploitation calculés selon les formules prévues à l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 février 2022 pris pour l'application de l'article 4 du décret n° 2021-311 du 24 mars 2021 instituant une aide en faveur des exploitants de remontées mécaniques dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19.

² Préciser la période de référence retenue.

Variation d'EBE – Montant à reverser à l'administration :

Période de référence	Du 1 ^{er} décembre au 30 avril
Année de la date clôturant la période de référence	
Taux d'évolution du PIB² (en %)	%
Coefficient à appliquer à l'EBE de la période de référence³	
EBE corrigé de l'évolution du PIB⁴ (en euros)	€
VARIATION D'EBE⁵ (en euros) Il s'agit du montant à reverser à l'administration et à mentionner dans la messagerie sécurisée cf. modèle type de message qui figure dans le guide.	€

¹ Préciser l'année.

² Entre l'année de la date clôturant la période de référence et 2020. Taux d'évolution du PIB = (PIB en volume en 2020 – PIB en volume de l'année de référence) / PIB en volume de l'année de référence.

³ Coefficient à appliquer = 1 + taux d'évolution du PIB entre l'année clôturant la période de référence et l'année 2020.

⁴ EBE corrigé de l'évolution du PIB = EBE de la période de référence x coefficient à appliquer.

⁵ Variation d'EBE = EBE calculé sur la période comprise entre le 1^{er} décembre 2020 et le 30 avril 2021 – EBE corrigé de l'évolution du PIB.

Pour le cas où l'EBE de la période de référence serait calculé avec des données issues de la comptabilité d'un exploitant à comptabilité privée distinct de l'exploitant ayant bénéficié de l'aide au titre du décret n° 2021-311 du 24 mars 2021, préciser l'identification de l'ancien exploitant :

Nom de l'exploitant	[Indication des nom et prénom de l'exploitant personne physique, de la dénomination sociale de la société ou du titre de l'association...]
Statut juridique de l'exploitant	[Société (préciser la nature), association régie par la loi du 1er juillet 1901,...]
N° SIREN	[Numéro unique d'identification à neuf chiffres]
Adresse	[Adresse du siège de l'entreprise ou de l'organisme]
Si cet exploitant a cessé son activité, préciser la date de cessation d'activité :	Cliquez ici pour entrer une date.

Est jointe à la présente attestation la fiche de calcul des EBE pour les deux périodes.

Fait à

Le Cliquez ici pour entrer une date.

Nom, numéro SIREN et numéro professionnel (numéro SUPRA)
du cabinet d'expertise-comptable

Cachet et signature de l'expert-comptable